

Les signataires du contrat de branches n° 13

« Artisanat »





L'État représenté par :

- > Le Préfet de Région
- > La Rectrice de Région Académique, Rectrice de l'Académie de Lille, Chancelière des Universités
- > La Rectrice de l'Académie d'Amiens, Chancelière des Universités
- > La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- > Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- > Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale



La **Région** représentée par :

> La Vice-Présidente en charge de la formation professionnelle



Pôle emploi Hauts-de-France



Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France

Instituées en 1925 et administrées par des chefs d'entreprises artisanales, les CMA sont les organes représentatifs des intérêts généraux de l'Artisanat.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France met en œuvre des missions d'accompagnement, couvrant toutes les étapes de la vie de l'entreprise artisanale. Elle joue également un rôle déterminant en matière d'apprentissage et de formation continue.

La CMA enregistre toutes les formalités liées à la vie des entreprises artisanales, accompagne les entreprises artisanales tout au long de leur activité, forme les étudiants aux métiers artisanaux, élabore et met en œuvre des formations de perfectionnement professionnel.

> Opérateur de compétences : Opco EP

> Observatoire : Artisanat

> Site web: https://www.cma-hautsdefrance.fr

U2P Hauts-de-France

L'Union des entreprises de proximité, est l'une des trois grandes organisations patronales françaises.

Elle représente 2,8 millions de TPE-PME dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises.

L'U2P réunit 5 organisations : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie-restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales) et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'U2P, en tant que partenaire social, représente et défend les TPE-PME, elle s'attache également à promouvoir l'économie de proximité et interpelle régulièrement le gouvernement, les parlementaires et les assemblées territoriales.

De même, l'U2P est consultée par les pouvoirs publics sur l'ensemble des projets législatifs ou réglementaires intéressant l'entreprise.

> Opérateur de compétences : Opco EP

> Observatoire: U2P

> Site web: https://u2p-france.fr

